



Séance du 08/01/2018

**Présents :** M. BOURASSEAU Eric, Maire, Mme AULNETTE Géraldine, Mme BLANDIN Pauline, M. BRIZARD Philippe, M. CHOPIN Pascal, M. DENIS Bernard, M. DESHOUX Patrice, M. DUBURQUOIS Bertrand, Mme GICQUEL Dominique, M. GÉRARD Xavier, M. HAISSANT Gérard, Mme HAMELINE Marie-Cécile, M. HAMON Joël, M. JAHIER Georges, Mme LE BOULAIRE Myriam, Mme LECOMTE Céline, Mme LIZÉ Floriane, M. LOISEAU Hubert, Mme PERCHER Christine, Mme PROUDY Laurence

**Excusés :** Mme CHEVALIER Annick, M. NOURISSON Sébastien

**A été nommée secrétaire :** Mme HAMELINE Marie-Cécile

### SOMMAIRE

- Choix d'une entreprise pour la réalisation des abords de la boulangerie
- Boulangerie : demande de subvention auprès de la région
- Réhabilitation de la salle de sports : avenants au marché
- Validation administrative de l'inventaire des zones humides sur la commune de Pléchatel
- Subvention amendes de police : programme 2018
- Autorisation d'effectuer des dépenses d'investissement - budget Boulangerie
- Subvention de la Commune au CCAS
- Vente de biens situés dans le périmètre du droit de préemption urbain
- Dénomination de la salle polyvalente
- Boulangerie
- Containers papiers supplémentaires

#### **Choix d'une entreprise pour la réalisation des abords de la boulangerie**

Suite à la délibération n° 2017128 du 4 septembre 2017, l'entreprise INFRACONCEPT avait été retenue pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement des abords de la nouvelle boulangerie, située rue du Père Jolivet. L'entreprise a effectué une analyse des offres en fonction des critères suivants :

- 1 : prix des prestations (50%)
- 2 : valeur technique :
  - a : méthodologie, contraintes (20 points)
  - b : planning, moyens humains et matériels (10 points)
  - c : fournitures et référence des fournisseurs (10 points)
  - d : hygiène, qualité, sécurité, environnement (10 points)

Les travaux avaient été estimés par la maîtrise d'œuvre à 72 526.50 € HT et l'option à - 1 235.00 € HT. Voici les résultats de l'analyse des offres :

| Classement | Nom         | Montant base | Montant base + option | Note totale base | Note totale base + option |
|------------|-------------|--------------|-----------------------|------------------|---------------------------|
| 1          | PEROTIN     | 64 517.50    | 63 045.00             | 86               | 86                        |
| 2          | EIFFAGE     | 80 543.20    | 79 127.70             | 80.05            | 79.84                     |
| 3          | LEMEE TP    | 70 397.50    | 69 780.00             | 79.82            | 79.17                     |
| 4          | ALTHEA NOVA | 72 811.25    | 70 768.75             | 78.30            | 78.54                     |

*Les prix sont indiqués en € HT*

L'option consiste à effectuer une zone en enrobé rouge (similaire à ce que l'on trouve derrière l'église) à proximité de la boulangerie.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre la plus avantageuse techniquement et économiquement soit l'offre (base + option) de l'entreprise PEROTIN pour un montant total de 63 045 € HT. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

*A l'unanimité (pour : 20 ; contre : 0 ; abstentions : 0)*

### **Boulangerie : demande de subvention auprès de la région**

Concernant les travaux de construction de la boulangerie, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité de solliciter une subvention de 60 000 € auprès de la région Bretagne dans le cadre du Contrat de partenariat 2014-2020 (fonds régionaux territorialisés) du Pays des Vallons de Vilaine.

Monsieur le Maire présente le financement du projet (voir tableaux en annexe de la présente délibération).

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise le projet de construction de la boulangerie
- Sollicite la région Bretagne pour une subvention à hauteur de 60 000 €

*A la majorité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 1)*

### **Réhabilitation de la salle de sports : avenants au marché**

Monsieur le Maire indique que des modifications sont nécessaires pour plusieurs lots du marché de réhabilitation de la salle des sports et propose au Conseil Municipal les avenants suivants :

**Avenant n°1 au lot n°7 AIRV** (chauffage, ventilation, plomberie) : modification concernant l'accessibilité des toilettes

- Montant initial du marché : 19 390.00 € HT
- Montant de l'avenant : 614.88 € HT
- Nouveau montant du marché : 20 004.88 € HT

**Avenant n°1 au lot n°5 MORAND BERRE** (plafonds suspendus) : complément d'isolation

- Montant initial du marché : 8 700.00 € HT
- Montant de l'avenant : 298.48 € HT
- Nouveau montant du marché : 8 998.48 € HT

Le Conseil Municipal, après délibérations, accepte à l'unanimité ces propositions et autorise Monsieur le Maire à signer ces avenants et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

*A l'unanimité (pour : 20 ; contre : 0 ; abstentions : 0)*

### **Validation administrative de l'inventaire des zones humides sur la commune de Pléché**

Une mise à jour des inventaires des zones humides sur le territoire intercommunal a été réalisée par le bureau d'étude Calyx biodiversité, sous maîtrise d'ouvrage de Bretagne porte de Loire communauté, dans le cadre du lot n°2 du marché relatif aux études du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, ordre de service du 10 octobre 2016.

| Communes de Bretagne<br>porte de Loire Communauté | Inventaire global des zones humides | Inventaire détaillé pour les<br>zones à urbaniser |
|---|-------------------------------------|---|
| Bain-de-Bretagne                                  | OUI                                 | OUI   |
| Chanteloup  | OUI                                 | OUI   |
| La Couyère  | OUI                                 | OUI   |
| Crevin  | OUI                                 | OUI   |
| Ercé-en-Lamée                                     | OUI                                 | OUI   |
| Lalleu  | OUI                                 | OUI   |
| La Noë-Blanche                                    | OUI                                 | OUI   |
| Pancé   | NON*                                | OUI   |
| Le Petit-Fougeray                                 | OUI                                 | OUI   |
| Pléché  | OUI                                 | OUI   |
| Poligné   | NON*                                | OUI   |
| La Bosse-de-Bretagne                              | OUI                                 | OUI   |
| Saulnières  | OUI                                 | OUI   |
| Le sel-de-Bretagne                                | OUI                                 | OUI   |
| Teillay   | OUI                                 | OUI   |
| Tresboeuf   | OUI                                 | OUI   |
| Le Grand-Fougeray                                 | NON*                                | NON*  |
| Sainte-Anne-sur-Vilaine                           | NON*                                | OUI   |
| Saint-Sulpice-des-Landes                          | NON*                                | OUI   |
| La Dominelais                                     | OUI                                 | OUI   |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>15 communes</b>                  | <b>19 communes</b>                                |

\*Inventaire de zones humides récent et conforme à la méthodologie en vigueur ne nécessitant pas de complément d'expertise.

### **Cet inventaire répond à un double objectif :**

- respecter les dispositions du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE Vilaine qui demandent aux communes d'intégrer l'inventaire des zones humides aux documents d'urbanisme lors de leur élaboration ou de leur révision, afin d'éviter la destruction des zones humides.

• mieux connaître les zones humides sur le territoire intercommunal pour les protéger et contribuer ainsi à la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau et limiter l'érosion de la biodiversité.

L'inventaire des zones humides a été réalisé conformément à la méthode préconisée par le SAGE Vilaine, dans une démarche participative avec les acteurs locaux et validé par un groupe de travail spécifique.

Les zones humides inventoriées se répartissent comme suit :

| HABITATS DES ZONES HUMIDES                                | Nombre de ZH | Surface de ZH (en ha) |
|---|--------------|-----------------------|
| <b>Prairies</b>   | <b>54</b>    | <b>31,46</b>          |
| Prairies humides eutrophes                                | 43           | 26,19                 |
| Mégaphorbiaies et communautés associées*                  | 6            | 2,49                  |
| Prairies humides oligotrophes*                            | 5            | 2,78                  |
| <b>Boisements</b>   | <b>35</b>    | <b>33,51</b>          |
| Bois marécageux d'aulne et de saule*                      | 28           | 23,32                 |
| Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio européens * | 4            | 5,61                  |
| Bois de bouleaux humides                                  | 1            | 0,45                  |
| Formations riveraines de saules                           | 1            | 0,29                  |
| Forêts marécageuses de bouleaux et de conifères           | 1            | 3,85                  |
| <b>Landes et marais</b>                                   | <b>8</b>     | <b>3,17</b>           |
| Landes humides*   | 4            | 2,48                  |
| Jonchaies hautes  | 3            | 0,64                  |
| Roselières  | 1            | 0,05                  |
| <b>Milieux anthropiques</b>                               | <b>4</b>     | <b>2,14</b>           |
| Plantations de peupliers avec une strate herbacée élevée  | 2            | 1,61                  |
| Champs cultivés   | 2            | 0,53                  |
| <b>Mares remarquables</b>                                 | <b>1</b>     | <b>0,01</b>           |
| Mares remarquables*                                       | 1            | 0,01                  |
| <b>Total général</b>                                      | <b>102</b>   | <b>70,29</b>          |

\* Habitat d'intérêt européen

Ainsi les zones humides répertoriées lors de cet inventaire recouvrent une superficie totale de 70,29 ha (hors plans d'eau) ce qui correspond à 1,94 % de la surface du territoire communal.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- Valider l'inventaire des zones humides réalisé par le bureau d'études, avec l'appui du groupe de travail local
- S'engager à ce que les zones humides inventoriées soient intégrées dans le document d'urbanisme en cours d'élaboration (PLUI) conformément aux préconisations du SAGE Vilaine
- Transmettre, par l'intermédiaire de la communauté de communes, une copie de la présente délibération ainsi que toutes les données sur les zones humides fournies par le bureau d'étude, à l'EPTB Vilaine (Etablissement Public Territorial de la Vilaine). Il analysera cet inventaire et le soumettra pour avis à la CLE du SAGE Vilaine.

*A l'unanimité (pour : 20 ; contre : 0 ; abstentions : 0)*

#### **Subvention amendes de police : programme 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de réaliser l'aménagement d'un parking rue du Père Jolivet, à côté de la nouvelle boulangerie. Une subvention est demandée, pour ces travaux, dans le cadre des recettes des amendes de police.

*A l'unanimité (pour : 20 ; contre : 0 ; abstentions : 0)*

**Autorisation d'effectuer des dépenses d'investissement - budget Boulangerie**

Le Conseil Municipal, après délibérations, autorise Monsieur le Maire à effectuer les dépenses suivantes relevant de la section d'investissement du budget boulangerie 2018 :

- Article 2313-17070 : 125 000.00 € HT (travaux de construction)

*A l'unanimité (pour : 20 ; contre : 0 ; abstentions : 0)*

**Subvention de la Commune au CCAS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention de 20 000.00 € au CCAS de Pléchâtel. Cette somme sera prélevée à l'article 657362 du budget 2018.

*A l'unanimité (pour : 20 ; contre : 0 ; abstentions : 0)*

**Vente de biens situés dans le périmètre du droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire présente les déclarations de vente de biens situés dans le périmètre du droit de préemption urbain :

- Parcelle ZT 169 située lotissement du Fortin des Salles (lot 4), d'une superficie de 626 m<sup>2</sup> et appartenant à M. BRULE Alfred

- Parcelles ZO 32 située 94 la Renoulais, d'une superficie totale de 1 180 m<sup>2</sup> et appartenant à M. LEBEE Robert

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces biens.

*A l'unanimité (pour : 20 ; contre : 0 ; abstentions : 0)*

**Dénomination de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire rappelle que la salle polyvalente du bourg de Pléchâtel n'a jamais été baptisée. Elle avait été construite entre 1985 et 1987 sous l'impulsion de Jean LEGAUD, Maire de l'époque, dans une période où ce type de construction était encore très rare. Monsieur LEGAUD a travaillé pendant 40 ans au service de la Commune, d'abord comme conseiller de 1959 à 1965, puis comme Maire de 1965 à 1989.

Afin de rendre hommage à l'ensemble de son travail pour la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de baptiser la salle polyvalente de Pléchâtel, salle Jean LEGAUD.

*A l'unanimité (pour : 20 ; contre : 0 ; abstentions : 0)*

**Boulangerie**

Le bail débutera finalement au 15 janvier (au lieu du 1er février) car le local de vente a pu être prêt en même temps que la partie local technique.

**Containers papiers supplémentaires**

Proposition d'ajouter des containers à papiers supplémentaires dans le bourg et au Châtellier. Le Conseil choisit de ne rien changer pour le moment.